



**PARTI  
QUÉBÉCOIS**

**CAPITALE-NATIONALE**

## **MÉMOIRE**

### **SUR LE PROJET DE RÉVISION DE LA CARTE ÉLECTORALE**

Les circonscriptions de :

Charlesbourg

Charlevoix

Chauveau

Jean-Lesage

Jean-Talon

La Peltrie

Louis-Hébert

Portneuf

Montmorency

Taschereau

Vanier

et le Conseil exécutif régional du Parti Québécois de la Capitale-Nationale

22 avril 2008

# **Mémoire sur la révision de la carte électorale dans la région de la Capitale-Nationale**

## **Parti Québécois de la région de la Capitale-Nationale**

### **PRÉAMBULE**

Le présent mémoire, constitue la position exprimée par la Conférence des Présidentes et des Présidents du Parti Québécois de la Capitale-Nationale, et a pour dessein de démontrer l'inapplicabilité des remaniements tels qu'actuellement proposés dans la nouvelle carte électorale. Comme l'indique la Loi électorale du Québec, la carte électorale doit respecter le principe de la représentation effective de l'électeur et nous sommes entièrement en accord avec ce principe, d'où la nécessité d'effectuer une réforme. Cependant, nous croyons que le rapport préliminaire déposé en mars dernier par la Commission de la représentation électorale a omis dans l'analyse de certaines circonscriptions du Québec d'appliquer ce principe.

Ainsi, la Commission de la représentation électorale pourra considérer des facteurs d'ordre démographiques, géographiques et sociologiques afin d'améliorer le caractère effectif de la représentation de la région de la Capitale-Nationale. Dans cet esprit, le présent mémoire propose le maintien des frontières des circonscriptions actuelles pour les circonscriptions urbaines de Québec. Il préconise l'adjonction de municipalités de la Côte-de-Beaupré à la circonscription de Charlevoix tel que proposé par l'actuel projet de carte déposé par la Commission de la représentation électorale et le rattachement des trois municipalités de Saint-Siméon, Sagard et Baie-Sainte-Catherine séparées du reste de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est à la circonscription de Charlevoix.

### **CONTEXTE**

Après une concertation régionale auprès des divers intervenants des milieux sociaux et communautaires ainsi que des présidentes et des présidents du Parti Québécois des onze circonscriptions formant la région de la Capitale-Nationale, le Comité exécutif régional du Parti Québécois de la Capitale-Nationale a rédigé le présent mémoire à l'attention du Directeur général des élections (DGE) et de la Commission de représentation électorale

(CRE) afin de démontrer par des arguments de nature sociopolitiques l'inapplicabilité de la carte proposée.

## **Problématiques des circonscriptions urbaines**

Le Parti Québécois de la Capitale-Nationale considère que les changements proposés par la Commission de la représentation électorale pour les circonscriptions urbaines de la région auraient un effet trop éphémère pour être justifiables. Bien que la volonté manifeste de la présente carte de superposer les limites des circonscriptions au découpage des arrondissements de Québec soit louable, la région de la Capitale-Nationale traverse actuellement des fluctuations démographiques qui rendent pratiquement le nouveau découpage électoral caduc avant même son application.

Contrairement à la majorité des régions du Québec, la région de la Capitale-Nationale se distingue par la présence sur son territoire d'un ensemble de milieux très divers, regroupant des habitats centraux, péricentraux, des banlieues et mêmes des milieux ruraux. Dans cet ensemble métropolitain, il n'est pas rare que le poids démographique de certaines parties de la région évolue extrêmement rapidement sous l'effet de la densification localisée du tissu urbain.

Ainsi, même si la proposition de réforme de la carte électorale était entérinée, le problème de la taille des circonscriptions se poserait d'emblée dans six des onze circonscriptions de la Capitale-Nationale dès son adoption. Ce phénomène est dû à l'effet combiné du développement résidentiel intra-urbain rapide de certains secteurs de la Ville de Québec et du développement économique soutenu en périphérie de la ville centre. C'est pourquoi le Parti Québécois de la Capitale-Nationale doute de la solidité de la réforme de la carte électorale, car elle ne résoudrait pas le problème de la représentativité démographique des circonscriptions en tenant compte de la spécificité du tissu urbain de la Capitale-Nationale.

D'autre part, l'actuel projet de réforme de la carte électorale de la région de la Capitale-Nationale s'appuie sur des données encore fragmentaires. Aussi, la volonté que plusieurs circonscriptions soient calquées sur les frontières des arrondissements de la ville de Québec est prématurée. En effet, il est fort probable que la carte des arrondissements soit modifiée pour diminuer le nombre total d'arrondissements de la ville de Québec ou que leurs limites soient déplacées dans un avenir rapproché. La redéfinition hypothétique, mais probable du nombre d'arrondissements ne permettrait pas nécessairement une superposition arrondissement/circonscription provinciale dans la Capitale-Nationale

comme le souhaiterait la Commission de la représentation électorale. Finalement, le Parti Québécois de la Capitale-Nationale propose d'attendre que la réforme du nombre d'arrondissements soit complétée afin qu'un redécoupage de la carte électorale ne soit pas invalidé par des changements touchant les divisions administratives de la ville de Québec.

## **Restitution de la MRC de Charlevoix-Est à la circonscription de Charlevoix**

À lui seul, le critère numérique ne peut définir ou justifier le redécoupage d'une circonscription électorale tel que défini par la loi électorale. Une réelle représentativité de l'électeur doit également se fonder sur le principe d'appartenance aux communautés naturelles.

### **Identité socio-historique**

Historiquement, la région de Charlevoix s'est développée autour de la pêche, de la trappe et du cabotage. La nature de ces industries conjuguée à la topographie caractéristique de la région et à la difficulté d'établir des voies de communication avec la ville de Québec a favorisé un développement quasi autarcique de la région. Cette autonomie régionale a généré au fil des siècles un puissant sentiment d'appartenance, semblable à celui que l'on peut observer dans certaines régions ressources telles que la Gaspésie ou le Saguenay. Ainsi, le mandat d'un député étant de représenter ses commettants, la relation de confiance entre les citoyens de sa circonscription et le détenteur de charges publiques doit également se fonder sur de tels liens.

Charlevoix fonctionne selon une dynamique distincte et doit être compris comme étant une entité monolithique, territorialement autonome. L'ajout de l'Île d'Orléans, qui a traditionnellement servi de grenier, de banlieue et de centre de villégiature à la Ville de Québec constitue conséquemment un bri à cette cohérence régionale, en plus de remettre en question le lien d'appartenance séculaire de l'île à la capitale.

### **Frontière naturelle que constitue le fjord du Saguenay**

Bien qu'à l'heure actuelle la révision de la carte électorale doive en premier lieu s'intéresser à des questions d'ordre démographiques, la négation de frontières naturelles telles que le Fjord du Saguenay ne constitue qu'une réponse simpliste au problème de la représentation électorale. En dépit de l'impact de l'inégalité du poids démographique des

circonscriptions, la relation de confiance devant s'établir entre un député et ses commettants repose avant tout sur la compréhension de la réalité locale de sa circonscription. Aussi, nous croyons que la proposition actuelle quant à l'inclusion à la circonscription de Charlevoix d'un territoire situé sur l'autre rive du Saguenay alourdit inutilement le processus de représentation d'une partie des citoyens de ce territoire par leur propre député et ce, pour des raisons mathématiques. Nous croyons que cela pose un problème fondamental de représentativité de ces citoyens.

### **La prestation de service au citoyen**

Bien que la circonscription de Charlevoix soit divisée en deux municipalités régionales de comtés (MRC), Charlevoix constitue une entité administrative complète et fonctionnelle. Le sectionnement de celle-ci par le détachement d'une partie de la MRC de Charlevoix-Est au profit de la circonscription de René-Lévesque ne serait qu'une source de complications administratives à de multiples égards. Un député étant un service public essentiel, il va s'en dire que l'accessibilité des citoyens à ce dernier est un enjeu déterminant. Ainsi, la proposition actuelle, sectionnant une partie de Charlevoix-Est, générerait de nouvelles complications administratives pour les deux circonscriptions concernées.

Au plan logistique, un obstacle physique déterminant, le Fjord du Saguenay, nuirait directement à la prestation de service du député de René-Lévesque à l'endroit de cette portion de ses citoyens. De nombreux inconvénients techniques, des lourdeurs administratives seront provoquées tant pour les organismes des circonscriptions tels que les MRC, l'Association touristique régionale (ATR) de Charlevoix et celle de la Côte-Nord que pour les députés eux-mêmes.

### **Ajout de la Côte-de-Beaupré**

Nous croyons que l'ajout des municipalités de l'Ange-Gardien et de Château-Richer à la circonscription de Charlevoix serait un excellent moyen d'augmenter le nombre d'électeurs, tout en favorisant le regroupement des municipalités de la MRC de la Côte de Beaupré.

En effet, la Côte-de-Beaupré constitue un milieu semi-urbain et rural comme on en retrouve déjà dans la circonscription de Charlevoix. Par ailleurs, en dépit de l'importance des liens économiques entre la Côte-de-Beaupré et la circonscription de Montmorency et la ville de Québec, le développement socioéconomique de cette MRC ne dépend pas

directement de celui de la Capitale-Nationale. On ne peut conséquemment le considérer comme un péricentre urbain de Québec mais plutôt comme un milieu semi-urbain gravitant à proximité de la ville.

Enfin, en raison de leur éloignement de la ville centre, les populations de la MRC de la Côte-de-Beaupré ont de manière générale entretenu des liens d'appartenances plus ténus à l'égard de Québec.

Concernant la municipalité de Boischatel, la circonscription de Charlevoix se dit prête à l'accueillir également. Cependant, nous avons entendu le point de vue exprimé par le maire de cette municipalité lors de ces audiences et croyons qu'il appartient aux membres de la Commission de la représentation électorale de trancher.

### **Restitution de l'Île d'Orléans à la circonscription de Montmorency**

Une autre recommandation de la Commission de la représentation électorale concerne le rattachement de l'Île d'Orléans à la circonscription de Charlevoix. Encore une fois, bien que les ajustements démographiques de la circonscription de Charlevoix soient fondés sur des considérations mathématiques légitimes, le Parti Québécois de la Capitale-Nationale souligne que plusieurs problèmes d'ordres géographiques et historiques n'ont pas été pris en considération.

Tout d'abord, en détachant l'Île d'Orléans de la circonscription de Montmorency pour l'inclure dans Charlevoix, cette dernière se trouverait séparée en deux parties parfaitement distinctes, aucun lien terrestre ne joignant l'île à la circonscription. Par ailleurs, la circonscription de Montmorency créerait une division géographique difficile en isolant politiquement et économiquement les insulaires de leur circonscription d'origine. De plus, la présence du pont reliant la circonscription de Montmorency à l'île a influencé la dynamique économique, sociale et politique des insulaires depuis plusieurs décennies. De ce fait, les liens socioéconomiques de l'île d'Orléans sont naturellement dirigés vers la circonscription de Montmorency et non pas vers la lointaine circonscription de Charlevoix.

Finalement, pour ne pas nuire à l'intégrité géographique et socioéconomique de la circonscription de Montmorency et pour protéger les intérêts des citoyens de l'Île d'Orléans, le Parti Québécois de la Capitale-Nationale considère impossible de recommander l'intégration de l'Île d'Orléans dans la circonscription de Charlevoix.

## **Les impacts sur les régions éloignées**

Le Parti Québécois de la Capitale-Nationale tient à souligner que la réforme de la carte électorale se fera au détriment de l'intégrité de plusieurs régions du Québec. Les régions dites « éloignées » seront les principales victimes de la réforme, car plusieurs de leurs circonscriptions disparaîtront (Gaspésie, Beauce et Bas-du-Fleuve) pour former d'énormes circonscriptions éloignées des clivages socioéconomiques et des appartenances régionales observables empiriquement sur le terrain.

Ces régions seront dénuées de sièges ce qui aura pour effet de diminuer le poids politique de plusieurs populations éloignées alors qu'elles sont aux prises avec une situation économique peu favorable et des opportunités d'emplois limités. Pour ces raisons, le Parti Québécois de la Capitale-Nationale est solidaire des régions dites « éloignées » qui voient leur représentation au sein de l'Assemblée nationale réduite de beaucoup. En effet, nous considérons que la perte de trois circonscriptions est une entorse à la démocratie représentative.

Nous croyons que la seule solution qui s'offre à la Commission de la représentation électorale est un redécoupage du projet de carte électorale qui devrait tenir compte de la représentativité des régions éloignées à l'échelle nationale pour que les citoyens issus de ces territoires soient toujours adéquatement représentés au sein des institutions politiques québécoises et continuent d'avoir accès à leurs élus.

## **Conclusion**

En conclusion, la Conférence régionale des Présidentes et des Présidents du Parti Québécois de la Capitale-Nationale propose une révision du projet de carte qui a été soumis par la Commission de représentation électorale. D'une part, nous croyons que l'ajout d'une portion de la Côte-de-Beaupré à la circonscription de Charlevoix permettrait d'éviter les problèmes soulevés par le projet étudié aujourd'hui et dont nous avons traités précédemment.

De plus, nous proposons que la circonscription de Charlevoix devienne la circonscription de Beaupré-Charlevoix en tenant compte des communautés naturelles telles que défini dans le mémoire. Enfin, nous réitérons notre appui indéfectible aux régions éloignées se trouvant amputées d'un élu.

Par ailleurs, puisque nous sommes en accord avec l'idée soumise par la Commission de la représentation électorale à l'effet que la carte de la Capitale-Nationale devrait, en autant que possible, correspondre à la délimitation des arrondissements de la Ville de Québec, nous ne pouvons qu'insister pour que le projet révisé prenne en considération les modifications annoncées à cette délimitation. Une nouvelle carte qui favoriserait l'arrimage des nouvelles circonscriptions électorales avec les nouveaux arrondissements définitivement adoptés par la ville de Québec permettrait une meilleure représentativité des citoyens de la région et une meilleure prestation de service de la part de la députation à la population tout en conférant une plus grande légitimité sociopolitique et symbolique au processus de révision de la carte électorale.

En terminant, nous croyons que les élus ne doivent pas abdiquer leurs devoirs à l'égard de la population des régions dites « éloignées ». Refuser d'étudier les différents scénarios qui s'offrent à eux et qui permettraient de moderniser les critères de refonte des circonscriptions « régionales », revient à nier à ces régions le droit à une représentation effective efficace. Certaines provinces canadiennes ont d'ores et déjà adopté des critères permettant à certaines régions de conserver une représentation intéressante. Nous ne pouvons qu'espérer que le débat qui doit avoir lieu quant à la représentativité effective et efficace de toute la population du Québec, y compris celle des régions, finisse par avoir lieu.